

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Chromate de sodium, 2% p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: SC4220SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Irritant

Irritation de la peau, catégorie 2
Sensibilisation de la peau, catégorie 1



Risque pour la santé

Toxicité systémique pour certains organes cibles après expositions répétées, Catégorie 1
Cancérogénicité, catégorie 1B
Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 1B
Toxicité reproductrice, catégorie 1B
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1



Toxique

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

STOT exposition répétée 1.

Toxicité reproductrice - Repr. 1.

Toxicité aiguë - Inhalation - Toxicité aiguë 3.

Cancérogénicité - Catégorie 1.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire - Catégorie 1.

Corrosion / irritation cutanée - Corrosion cutanée 1B.

Sensibilisant respiratoire 1.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Toxique si avalé.

Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée.

Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

Nocif en contact avec la peau.
Provoque une irritation cutanée.
Peut causer une réaction allergique de la peau.
Provoque des lésions oculaires graves.
Toxique si inhalé.
Peut causer des anomalies génétiques.
Risque de causer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.
Bien se laver la peau après utilisation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.
Porter une protection respiratoire.
En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.
Obtenir des directives précises avant utilisation.
Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.
En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
Un traitement spécifique est urgent. (Voir l'étiquette).
En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
Rincer la bouche.
En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Mesures spécifiques (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
Entreposer dans un endroit fermé à clé.
Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v		
CAS 10034-82-9	Chromate de sodium tétrahydraté	2 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	98 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et de l'eau. Rincez soigneusement. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer ou laver l'œil exposé doucement avec de l'eau pendant 30 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste).

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection: Aucun(e)

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

d'élimination ou recyclé.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d'aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

10034 - 82 - 9, Chromate de sodium tétrahydraté, 0,05 mg/m³ É.-U. ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS). Irritation des voies respiratoires supérieures. Substances cancérigènes pour lesquelles existe un indice ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Variations dans la confirmation en tant que cancérigène pour l'homme.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

Mesures générales d'hygiène: Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair jaune	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non explosif Non explosif
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Sans objet
Seuil d'odeur:	Sans objet	Densité de la vapeur:	Sans objet
Valeur pH:	Alcalin	Densité relative:	Sans objet
Point de fusion / congélation:	Sans objet	Solubilités:	Infini disponible.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Sans objet	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Sans objet
Point d'éclair (creuset fermé):	Sans objet	Température d'auto-inflammation:	Sans objet
Taux d'évaporation:	Sans objet	Température de décomposition:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gazeux):	Sans objet	Viscosité:	a. Cinématique: Sans objet b. Dynamique: Sans objet
Densité à 20°C:	Sans objet		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun(e)

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e)

Conditions à éviter:

Entreposer à l'écart des comburants et des bases et acides forts.

Matériaux incompatibles:

Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de sodium. Oxydes de chrome.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

Classé comme un irritant cutané. Section 2.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

Dommages/irritations oculaires sévères:

Classé comme provoquant des lésions oculaires graves. Section 2.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau:

Classé comme sensibilisant cutané.

Classé comme sensibilisant respiratoire.

Cancérogénicité:

GHS: Classifié comme carcinogène

Mutagénicité cellulaire germinale:

Classée comme mutagène pour les cellules germinales.

Toxicité reproductrice:

Classé comme toxique pour la reproduction humaine.

STOT exposition simple et répétée:

Classé comme STOT RE 1.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité:

Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

10034-82-9 Chromate de sodium tétrahydraté 10 lb.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

10034 - 82 - 9 Chromate de sodium tétrahydraté.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.16.2014

Chromate de sodium, 2% p/v

FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).